

Vendredi 27 novembre 2015

Maison de l'Avocat

51 rue Grignan - 13006 Marseille



L'eau est depuis toujours, et maintenant plus que jamais, présente dans nos vies comme au cœur du droit administratif ! Elle en irrigue les décisions et en baigne les prétoires. Elle est au centre des réglementations de l'urbanisme, de la construction, de l'utilisation de l'espace, de la préservation environnementale.

Elle devient un débat de société lorsqu'il s'agit de la distribuer ou d'en fixer le prix.

Elle est un sujet d'inquiétude lorsqu'il s'agit d'en réguler le cours ou d'éviter qu'elle balaye les habitats et les villes.

Eau potable, eaux usées, mer, lacs, ports, canalisations, assainissement, plages, rivières, font partie du quotidien des élus, des personnels techniques, des urbanistes, des entreprises, des praticiens, et dès lors, des universitaires et des magistrats.

Telles sont les raisons pour lesquelles nos traditionnelles rencontres de droit et procédure administrative ont décidé de consacrer à l'eau, aux eaux, un cycle de réflexion qui portera successivement sur :

- Le littoral : un espace contraignant,
- Le prix de l'eau, un marché, des marchés,
- L'eau dans la ville,

P R O G R A M M E

MATINEE

*Sous la présidence de Madame **Jacqueline SILL**,
présidente de la cour administrative d'appel de Marseille*

- 8h30 Accueil
9h00 Discours d'ouverture

9H15 L'EAU, VOYAGE AU CŒUR DU DROIT ADMINISTRATIF

- **EXPOSE INTRODUCTIF**
▪ **Jean-Christophe DUCHON-DORIS**, président du tribunal administratif de Toulon

LA REGLEMENTATION DE L'ESPACE LITTORAL

9H45 A L'AUBE DES TRENTE ANS DE LA LOI LITTORAL

- **DOMAINE D'APPLICATION**
*LES ARTICLES L146-1 DU CODE DE L'URBANISME
LES ARTICLES L321-1 ET SS CODE DE L'ENVIRONNEMENT*
▪ **Lilian BENOIT**, président du tribunal administratif de Nice
- **CONTRAINTES, PROTECTION DES ESPACES REMARQUABLES, MAITRISE DE L'URBANISATION**
▪ **Jérôme TREMEAU**, professeur agrégé, Université d'Aix Marseille
- **BILAN ET PERSPECTIVES : GESTION ETATIQUE OU DECENTRALISEE ?**
▪ **Emilie VOUILLEMET**, chef de bureau au ministère du développement durable (sous réserve de disponibilité)

10H30 LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC

- **QUAND L'EUROPE S'EN MELE : ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE**
▪ **Patrice SPINOSI**, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation
- **PRATIQUE DE LA DELIMITATION**
▪ **Vincent BALP**, géomètre-Expert
- **LES CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE**
▪ **Samuel DELIANCOURT**, rapporteur public, cour administrative d'appel de Marseille

11H15 LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL, OBJECTIFS, BILAN ET PERSPECTIVES

- **François FOUCHIER**, délégué PACA Conservatoire du Littoral

11H30 GESTION DE L'ESPACE LITTORAL ET MARIN, RETOUR D'EXPERIENCE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

- **Cathy-Anna VALENTINI**, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, chargée d'études Littoral et Mer

11H45 TABLE RONDE : OCCUPATION ET DEFENSE DU LITTORAL : ENTRE EXPLOITATION ET SANCTUARISATION

- **Didier REAULT**, président du conseil d'administration du parc national des calanques, **Michaël REVERT**, premier conseiller, cour administrative d'appel de Marseille, **Xavier BABIKIAN**, architecte, **Hubert DEVICTOR** notaire, **Olivier BURTEZ-DOUCEDE & Franck CONSTANZA**, avocats au barreau de Marseille, **Pierre BOISSERY**, expert eaux côtières - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

12H30 QUESTIONS/REPNSES

- Animées par **Marie Christine WASSILIEFF-VIARD**, avocat au barreau de Marseille

13 H 00 DEJEUNER SUR PLACE

APRES-MIDI

*Sous la présidence de Monsieur **Gilduin HOUIST**
président du tribunal administratif de Marseille*

UTILISATION & GESTION DE L'ESPACE LITTORAL

14 H 15 LA QUESTION DES PLAGES

➤ **LE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE**

- **Alain XOUAL**, avocat au barreau de Marseille,

➤ **LES MOYENS DE LA GESTION**

- **Nacima BELKACEM**, conseiller au tribunal administratif de Marseille

14H45 LA GESTION DES PORTS

➤ **LA TYPOLOGIE DES PORTS**

- **Jean-Pierre PELLIER**, avocat au barreau de Marseille,

➤ **LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE**

- **Sylvie LARIDAN**, avocat au barreau de Marseille,
- **Bernard LEPORATI**, président de la SA du Yacht club international de Saint Laurent-du-Var

15H45 LES DROITS DES OCCUPANTS DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- **Nicolas FOUILLEUL**, avocat au barreau de Marseille

15H45 QUESTIONS/REPONSES

- Animées par **Christian BAILLON**, avocat au barreau de Marseille

16H15 SYNTHÈSE

- **Jean-Claude RICCI**, professeur agrégé émérite, Université d'Aix Marseille



13èmes Rencontres de Droit et Procédure Administrative
Vendredi 27 novembre 2015
Maison de l'Avocat
51 rue Grignan - 13006 Marseille

INSCRIPTIONS

auprès du Secrétariat de l'Ordre des Avocats
au moyen du Bulletin d'inscription

Par courrier : Maison de l'Avocat 51 rue Grignan 13006 Marseille

Par télécopie : bulletin d'inscription à renvoyer au 04 91 55 02 10

Par email : rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr

Attention nombre de places limité

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : lundi 23 novembre 2015

Prix public	190 €
Avocat	180 €
Jeune Barreau ps de 2012 à 2015 (sur justificatif pour les avocats des barreaux extérieurs)	60 €
Etudiant, Elève-avocat	30 €

Mode de paiement : chèque à l'ordre de l'I.F.C.A.M.

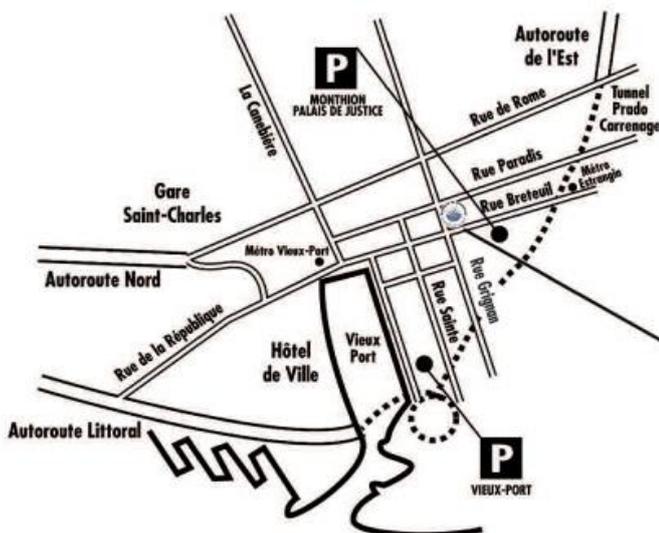
Formation continue : validation 8 heures

N° Agrément organisme formateur 9313P004813

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit (courrier, fax ou email) à l'Ordre des Avocats qui en accusera réception.

En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout remboursement sera effectué après le colloque.



Pour tous renseignements et inscriptions
S'adresser au Secrétariat de l'Ordre des Avocats
Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Téléphone : 04 88 56 31 71

Télécopie : 04 91 55 02 10

www.barreau-marseille.avocat.fr

rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr

